

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires

Adoption du Compte Administratif
2023

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-06-16

L'an deux mil vingt quatre
le treize juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M. MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à M. ROGERET
M. PETIT à Mme BARRIERE
M. FRESSEL à Mme CREVON
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
M. BULARD à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

Mme Malinge est nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Madame Laurence Esclasse, Adjointe

Chaque année, le Conseil municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice budgétaire de l'année n-1

Madame la Maire ne prenant part au vote, conformément au Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner Madame Laurence ESCLASSE, maire adjointe, pour présider la séance

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2023 selon les termes ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant

Que, Madame Laurence ESCLASSE, adjointe à la Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Que Madame Nadia MEZRAR, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Laurence ESCLASSE, adjointe à la maire, pour le vote du Compte Administratif 2023 ;

Qu'après avoir commenté le Compte Administratif 2023 par chapitres budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Laurence ESCLASSE, Adjointe à la Maire, invite le Conseil municipal à adopter le Compte Administratif 2023.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 4 (M. Le Noé, Mme Friboulet, M. Bulard, Mme Desanglois)

Article unique : d'adopter le Compte Administratif 2023 selon les termes ci-après

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2023	9 665 015,97 €	10 320 355,43 €	Recettes de l'exercice 2023
		115 680,15 €	Excédent reporté de fonctionnement
TOTAL (B)	9 665 015,97 €	10 436 035,58 €	TOTAL (A)

Résultat de fonctionnement (A)-(B) 771 019,61 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2023	5 835 520,71 €	6 646 032,21 €	Recettes de l'exercice 2023
Déficit reporté d'investissement	902 977,75 €		Excédent reporté d'investissement
Restes à réaliser	758 312,63 €	958 174,95 €	Restes à réaliser
TOTAL (D)	7 496 811,09 €	7 604 207,16 €	TOTAL (C)

Résultat d'investissement C - D 107 396,07 €

RESULTAT CUMULE (Fonc + Invt) 878 415,68 €

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits